

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2383

présenté par

M. Jumel, M. Wulfranc, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux,
M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon,
M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu,
M. Tellier et M. William

ARTICLE 11 DECIES

Après le mot : « forestières », supprimer la fin de l'alinéa 43.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement de replis vise à empêcher toutes constructions et installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire dans des zones forestières. Nous refusons que le développement du photovoltaïque constitue un facteur d'accélérateur de l'artificialisation des sols forestiers.